

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/03/36

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
17 mars 2023 le LUNDI 27 mars 2023 à 18 Heures 00
Date d'affichage le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
17 mars 2023 présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 21 M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK - M. Stéphane FOURNIER –
Votants : 22 Mme Ghislaine VALENTE— M. Marc SERRA - Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – M.
Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT - M. Philippe LEFEBVRE- Mme Martine
DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET — Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE — M.
Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT — Mme Sandrine SERGEANT - M. Olivier QUIGNON.

Excusés :
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Micheline LAURENT
Mme Chantal DECOCQ
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET
Mme Christelle LEBAS

SB **Secrétaire de séance :**
Mme Ghislaine VALENTE

Objet : Avenant de transfert au marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un bâtiment de services sur le site Bonne Humeur

Monsieur le Maire expose :

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018 attribuant la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment de services sur le site Bonne Humeur au groupement Sites et Architectures avec la société Nord pilotage en co-traitant.

Considérant la demande de la société mère, SAS ETNAP BET (10 chemin des Filatiers – 62223 Sainte Catherine lez Arras) du 15 décembre 2022 qui, souhaite reprendre le marché de la société Nord Pilotage suite à sa dissolution.

Ainsi, il vous est proposé :

- D'autoriser M. le Maire à accepter que la SAS ETNAP BET reprenne les droits et obligations résultant du marché de maîtrise d'Oeuvre des travaux de construction d'un bâtiment de services sur le site Bonne Humeur, à la place de la société Nord Pilotage à partir du 07/11/2022

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de transfert au marché de maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mars 2023

Le Maire,



Alain CAYET.

